

# La lettre d'information

## CGT-INDUSTRIE

### des TSEI

Lettre d'information N° 11  
spécial CAP des TSEI-Février 2015

#### Sommaire de la 11<sup>ème</sup> lettre

#### Déclaration liminaire des organisations syndicales

##### A- Ordre du jour de la CAP du 19 février 2015

###### 1-Mouvements

###### 2- retraite/ état des effectifs/recours

##### B- Informations supplémentaires

en pièce jointe également, vous trouverez le guide conçu par le MINEFI relatif à l'entretien professionnel (tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'entretien pro sans jamais avoir osé le demander !)

#### Vos représentants en CAP



##### Pour la CGT

**Dominique RUMEAU TSCEI**

**DREAL Midi-Pyrénées**

**05 61 15 39 76**

**dominique.rumeau@developpement-durable.gouv.fr**

**Patrick Fremaux TSPEI STRMTG**

**patrick.fremaux@developpement-durable.gouv.fr**

#### Déclaration liminaire de la CGT-INDUSTRIE

3 mois après le résultats des élections qui ont vu la représentativité des TSEI considérablement évoluer et augmentant le nombre de familles syndicales présentes à cette CAP ; 4 points à l'ordre du jour de cette déclaration liminaire très pratique adaptée au quotidien des TSEI :

1-En premier point, l'alliance reviendra vers le récent résultat de l'examen pro d'accès au grade de principal pour les « classes normales ». Après un exercice 2013 déroulé en 2014 catastrophique d'un point de vue de l'égalité des chances pour les tech MAD puisque un seul MAD sur 17 avait réussi l'exploit d'obtenir l'examen pro ; cette année, le résultat est heureusement meilleur. Le bilan dont les 15 lauréats sont connus depuis hier s'établit comme suit :

- nombre de MAD présents l'examen sur 42 : 17 (40 %)
- Nombre de MAD admissibles sur 21 : 7 (33%)
- Nombre de MAD reçus sur 15 : 6 (40%)

Autant dire que pour assurer l'égalité des chances, la souveraineté du jury et ses mystères font des miracles. Quelque soit les résultats obtenus à l'avenir par les MAD aux prochaines sessions et les miracles du jury, la DGE ne parviendra pas à réduire le sentiment légitime de désavantage des MAD .

Aussi, la CGT s'interroge sur l'opportunité d'organiser cet exam pro sur la seule épreuve écrite d'admissibilité de note de synthèse. Quels sont les écueils qui s'opposent à cette modification ? .

Pour continuer sur le devenir des MAD, la CGT se réjouit que la DGE, comme annoncé en PRE-CAP, entame une réflexion sur la mise en œuvre à nouveau d'une gestion de proximité via le réseau des Direccte et vous livre sa démarche récente laquelle atteste que les MAD sont en attente de message clair et d'information de la part de la DGE. Lors de la récente parution des mobilités, la CGT a adressé à quelques MAD directement des fiches de postes susceptibles de les intéresser . Quelques uns ont postulé par la suite et il y en aurait eu plus si tous les services tiraient dans le même sens.

On excusera un chef d'UT qui n'a pas trouvé le temps dans une fin d'année chargée de fixer un rendez-vous à deux MAD. Un autre chef de mission, responsable d'UT d'une DREAL, habituée à sanctionner ses techniciens de mois de majoration et à demander des sanctions disciplinaires, a, lui, eu un comportement lamentable. En effet, un MAD de 53 ans proposé au tableau d'avancement appelle ce responsable d'UT dont il faisait partie avant VT 2005 pour s'enquérir d'un poste d'inspecteur « silos et engrais ». Les réglementations sont anciennes dans ces secteurs, le poste est sans difficultés à priori. Le chef de mission l'accueille froidement, lui demande « comment a-t'il eu vent des postes ? », lui indique « qu'il recherche quelqu'un de formé », lui rappelle qu'il est issu de la filière « véhicule », coupe court à la conversation en le renvoyant vers le N+1, lequel doit le rappeler. Le N+1 ne le contacte pas, le MAD rappelle et se fait « envoyer balader ». Lorsque le N+1, IIM, le contacte, c'est pour le décourager en lui avouant que lui-même avait failli abandonner. Résultat, l'agent n'a pas postulé.

La conclusion s'adresse au représentant du MEDDE. Bien sûr, vous n'êtes pas responsable des agissements de certains, pour autant un rappel aux DREAL de la volonté de cette instance d'accompagner les MAD qui le souhaitent vers un retour dans les activités cœur de métier serait peut-être judicieux et notamment pour cette DREAL dont nous avons tous compris, ici, la région.

Plus constructif maintenant deux points qui concernent le réseau proche de la DGE :

1-Au sein du réseau des Direccte, les TSEI affectés en Métrologie effectue quotidiennement un nombre record de km en voiture jusqu'à 25 000 km par an en raison de la volonté de la DGE de concentrer les effectifs dans les capitales régionales depuis 2008-2010. L'état des disques (pas de frein) et des vertèbres de ces agents nous préoccupent. Certes, de nombreuses professions commerciales font autant, voire plus de kilomètres. Cependant, il n'est pas utile de toujours s'aligner sur des professions qui n'ont pas pour souci premier la protection des salariés. La CGT vous sollicite, 5 ans en moyenne après la création des DIRECCTE, pour initier une démarche transversale sur l'ensemble des régions de manière à évaluer les risques vibratoires pesant sur les techniciens, analyser la situation et mettre en œuvre les mesures nécessaires. Conduire plus de 20 000 km par an n'est pas neutre pour les troubles musculo-squelettiques. La CPAM vous remerciera probablement de cette démarche d'anticipation.

Il y a lieu également d'ajouter qu'en métrologie, l'implantation presque exclusivement de techniciens dans les capitales régionales limite le nombre de techniciens décidés à s'orienter vers ce métier en considérant le nombre de kilomètres à effectuer.

2-Enfin, partagés par le SG de la DGE et par au moins 23 % des agents qui ont accordé leur confiance à la liste CGT qui en avait fait une de ses revendications, la volonté de voir des techniciens en chef s'orienter vers les activités DI pourrait se traduire dans les faits en 2015. Aussi, pourrions nous convenir, M Bailet, d'un calendrier de proposition de postes d'ici la fin d'année ?

Dernier point à l'adresse des services employeurs, le processus de fusion des régions va débiter. Un processus que nous espérons contrôlé et éclairé par la contribution de tous et sans augmentation de température intempestive et inutile. Prendre le contre-pied de la création de certaines DREAL serait déjà une bonne démarche. Les corps industrie, notamment les agents affectés dans les capitales régionales sont en attente de lisibilité à court et moyen terme. L'élargissement du rayon d'action géographique des agents n'est pas une piste à privilégier. Cette fusion doit offrir des opportunités de re-pyramidage de certains postes vers le haut.

**La CGT demande que cette déclaration liminaire soit jointe au procès-verbal.**

## En réponse aux déclarations liminaires des représentants du personnel,

La DGE a indiqué:

- les recrutements des TSEI sous l'impulsion positive du MEDDE vont augmenter comme déjà indiqué depuis quelques temps,
- la convention des gestion concernant les MAD qui reviendraient dans les activités cœur de métier du périmètre MEDDE est toujours en cours de signature (CGT industrie : « je vous accorde que le « en cours de signature » évolue peu depuis 2 ans ») ;
- la DGE dans l'optique des communications prévues vers les MAD dresse un bilan actuellement des mises à disposition ;
- les employeurs ont été demandeurs d'une épreuve professionnelle pour les exams pro, il ne va pas être possible d'ouvrir une réflexion quant à une épreuve unique de note de synthèse à l'examen pro. Pour autant, la DGE ne s'interdit pas de poursuivre ses réflexions sur la formation proposée à Douai aux MAD ou de modifier à terme la répartition des promotions par le tableau d'avancement ou par l'examen pro ;
- le nombre de recrutement des IIM via l'examen pro n'est pas fixé,
- les propositions de la DGE pour la prise en charge des MAD auprès de leurs employeurs qui bénéficieraient d'une promotion est toujours de 50 % du coût du salaire ;
- un plan de qualification exceptionnel de passage de « classe normal » à « principal » est impossible à l'heure actuelle. Il y a lieu de considérer que depuis le NES B, le nombre des promotions annuellement est passé de 6 à plus de 24 ;
- la DGE va proposer au MINEFI d'exclure les corps techniques du processus RIFSEEP (pour les profanes : consulter le site de la fonction publique sur la problématique en tapant RIFSEED sur google) ;
- L'application GEMO pour postuler en Direccte va laisser sa place à l'application SUMATRA accessible depuis de nombreux intranet (pas tous malheureusement) après la prochaine circulaire
- le SG de la DGE va porter le dossier du kilométrage des agents en métrologie à l'employeur DGE,
- Concernant l'ouverture de postes DI pour les TSCEI, le SG de la DGE y est favorable d'autant plus qu'il y a de vrais réussites (des TSEI brillent dans ce domaine). Pour autant, les services employeurs (Direccte et l'employeur DGE pour le DI ) n'y sont pas forcément enclins. Le SG de la DGE va à nouveau aborder le sujet avec eux. « CGT industrie : cette réponse d'attente et de patience ne nous satisfait pas ; il est temps d'accélérer ce processus. Je sais que certains d'entre vous sont en attente de cette possibilité de renouvellement professionnel. Nous réfléchissons à ce que l'on peut faire... »

en pré-CAP : la DGE avait indiqué

- les règles de gestion du corps seront modifiées cette année,
- la régularisation de la mise à disposition des MAD employés par le MEDDE en tant que contrôleur des transports terrestres devrait intervenir rapidement (ils seront payés par le MEDDE au lieu d'être pris en charge par la DGE)

## A- Ordre du jour de la CAP du 19 février 2014

### 1-Mouvements

Les mouvements suite à mutation sont regroupés dans les tableaux en fin de document.

### 2- retraite/état des effectifs/recours

a-état des effectifs au 01/02/2015

	<b>TSEICN</b>	<b>TSPEI</b>	<b>TSCEI</b>	<b>Total</b>
<b>Effectifs en nombre</b>	<b>225</b>	<b>303</b>	<b>318</b>	<b>846</b>
<b>Effectifs en %</b>	<b>26,6 %</b>	<b>35,80%</b>	<b>37,50%</b>	<b>100 %</b>

b- Retraite

Nom	affectation
Philippe MORO TSPEI	SDIS 76
COLIATTI Claude TSEICN	Direccte Lorraine

c-recours

Deux recours ont été étudiés. Un concernant l'expression littérale du compte-rendu d'évaluation d'un agent et l'autre en vue d'obtenir un mois de réduction d'ancienneté. Les deux recours se sont soldés positivement pour les 2 agents.

### **B-informations supplémentaires**

1- date butoir d'inscription à l'examen pro d'IIM : 26 FEVRIER

2- lauréat aux examens pro d'accès à TSPEI : bravo aux lauréats pour la liste: voir le site de recrutement du ministère <http://www.economie.gouv.fr/recrutement/5718> pour les autres : ce n'est que partie remise !

3- dans l'autre pièce jointe de ce message, vous trouverez le guide conçu par le MINEFI relatif à l'entretien professionnel (tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'entretien pro sans jamais avoir osé le demander !)

La liste des correspondants en région de la CGT industrie.

**Région Basse et Haute Normandie:** Jean-Yves Lecointe TSCEI DREAL

**Région Auvergne:** Pierre Gouillardon TSPEI DIRECCTE

**Région Bretagne:** Carole Come-Roux TSPEI DREAL

**Région Ile de France:** Jean-Michel RESLINGER DRIEE

**Région Limousin, Poitou-Charente, Aquitaine :** Emmanuel Flahaut TSPEI DREAL

**Région Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon:** Dominique RUMEAU TSCEI DREAL

**Région Nord-Pas de Calais:/Picardie :** Yves Gilles IIM DREAL

**Région PACA:** Elisabeth Sandon TSCEI DIRECCTE

**Région Lorraine/Champagne-ardenne et Alsace :** Eric Steib MAD Direccte LORRAINE

**Corse :** Gilles Moles

**Réseau des Direccte :** Patrick FREMAUX

Pour les agents situés dans une région dépourvue de correspondant pour l'instant, vous pouvez contacter Dominique Rumeau. Toutes les informations, sur le site internet <http://www.centrale-finances.cgt.fr/spip.php?rubrique223>